

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2720

11 décembre 2010

### SOMMAIRE

<b>Acergy S.A.</b> .....	<b>130515</b>	<b>Cube Infrastructure Fund</b> .....	<b>130557</b>
<b>A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A.</b> ..	<b>130546</b>	<b>Damigiana Holding S.A.</b> .....	<b>130516</b>
<b>Araz Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>130544</b>	<b>Dot S.A.</b> .....	<b>130521</b>
<b>Arves SA</b> .....	<b>130547</b>	<b>Eastern Property Investment S.C.A.</b> ....	<b>130550</b>
<b>Beauté Essentielle S. à r.l.</b> .....	<b>130547</b>	<b>Fanuc Robotics Europe S.A.</b> .....	<b>130551</b>
<b>Bendor</b> .....	<b>130547</b>	<b>Fimassi Holding S.A.</b> .....	<b>130558</b>
<b>Bethel, A.s.b.l.</b> .....	<b>130553</b>	<b>GAP FINANCE (Luxembourg) S.A.</b> ....	<b>130514</b>
<b>BFC S.à r.l.</b> .....	<b>130548</b>	<b>Green Orange S.A.</b> .....	<b>130521</b>
<b>BF Investment S.A. - SPF</b> .....	<b>130547</b>	<b>Il Cantuccio s.à r.l.</b> .....	<b>130541</b>
<b>Biscarosse S.A.</b> .....	<b>130548</b>	<b>Imos Holding</b> .....	<b>130515</b>
<b>Biscarosse S.A.</b> .....	<b>130549</b>	<b>Imos Holding</b> .....	<b>130516</b>
<b>Blue Orange S.A.</b> .....	<b>130521</b>	<b>ING (L)</b> .....	<b>130555</b>
<b>BRE/Belvedere S.à r.l.</b> .....	<b>130516</b>	<b>ING (L) Invest</b> .....	<b>130555</b>
<b>BRE/Europe S.à r.l.</b> .....	<b>130516</b>	<b>Lucis S.A.</b> .....	<b>130521</b>
<b>Burlington Worldwide Limited</b> .....	<b>130551</b>	<b>Mamimama Holding S.A.</b> .....	<b>130542</b>
<b>Burlington Worldwide Limited</b> .....	<b>130549</b>	<b>MAMIMAMA Spf S.A.</b> .....	<b>130542</b>
<b>Burlington Worldwide Limited</b> .....	<b>130549</b>	<b>Nordic European Investments S.A.</b> ....	<b>130552</b>
<b>Burntan Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130551</b>	<b>PICO Invest HSA</b> .....	<b>130544</b>
<b>Cam Invest S.à r.l.</b> .....	<b>130557</b>	<b>Pinar S.A.</b> .....	<b>130548</b>
<b>CAM Luxembourg</b> .....	<b>130557</b>	<b>Private Value B S.à r.l.</b> .....	<b>130547</b>
<b>Canussel Dopo S.A.</b> .....	<b>130560</b>	<b>Rampline Investments S.à r.l.</b> .....	<b>130549</b>
<b>Canussel Estate S.A.</b> .....	<b>130560</b>	<b>RT Holding S.A.</b> .....	<b>130558</b>
<b>Caribou Finances S.A.</b> .....	<b>130541</b>	<b>SCD Investment Management S.A.</b> ....	<b>130541</b>
<b>Cedar Capital Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>130551</b>	<b>Société Civile Immobilière Lambert</b>	
<b>Chessboard S.à r.l.</b> .....	<b>130553</b>	<b>Schroeder</b> .....	<b>130520</b>
<b>Colbond Luxembourg sàrl</b> .....	<b>130560</b>	<b>UBS (Lux) Strategy Sicav</b> .....	<b>130514</b>
<b>Communication - System &amp; Business Con-</b>		<b>Yellow Orange S.A.</b> .....	<b>130521</b>
<b>sulting</b> .....	<b>130555</b>		

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy Sicav (die "SICAV") werden hiermit informiert, dass die ERSTE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG der SICAV (die "Versammlung"), welche am 19. November 2010 abgehalten wurde nicht beschlussfähig war und somit über die Tagesordnungspunkte nicht beschliessen konnte. Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zu einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der SICAV (die "Versammlung") eingeladen, die am 12. Januar 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der SICAV, 33A avenue JF Kennedy in Luxemburg stattfindet. Die Tagesordnung umfasst die folgenden Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Anpassung Art. 10 ("Ermittlung des Nettoinventarwertes") der Statuten

Der dritte Absatz nach den Regelungen betreffend Bewertung der Vermögenswerte wird wie folgt abgeändert:  
Falls an einem Handelstag die Summe der Zeichnungen bzw. Rücknahmen aller Aktienklassen eines Subfonds zu einem Nettokapitalzufluss bzw. -abfluss führt, kann der Nettoinventarwert des betreffenden Subfonds erhöht bzw. reduziert werden. Die maximale Anpassung ergibt sich aus dem ausführlichen Verkaufsprospekt. Berücksichtigt werden können sowohl die geschätzten Transaktionskosten und Steuerlasten, die dem Subfonds entstehen können, als auch die geschätzte Geld-/Briefspanne der Vermögenswerte, in die der Subfonds anlegt. Die Anpassung führt zu einer Erhöhung des Nettoinventarwerts, wenn die Nettobewegungen zu einem Anstieg der Anzahl der Aktien des betroffenen Subfonds führen. Sie resultiert in einer Verminderung des Nettoinventarwerts, wenn die Nettobewegungen einen Rückgang der Anzahl der Aktien bewirken. Der Verwaltungsrat kann für jeden Subfonds einen Schwellenwert festsetzen. Dieser kann aus der Nettobewegung an einem Handelstag im Verhältnis zum Nettofondsvermögen oder einem absoluten Betrag in der Währung des jeweiligen Subfonds bestehen. Eine Anpassung des Nettoinventarwertes würde somit erst erfolgen, wenn dieser Schwellenwert an einem Handelstag überschritten wird.

2. Verschiedenes

**ANMERKUNGEN:**

Inhaber von Inhaberaktien können an Abstimmungen auf der Versammlung teilnehmen, wobei die folgenden Modalitäten gelten:

- Sie können persönlich an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie bei der Versammlung ein Einlagenzertifikat vorlegen, das von der Depotbank UBS (Luxembourg) S.A. gegen die Einlage ihrer Anteilszertifikate ausgegeben wird. Die Anteilszertifikate müssen bei UBS (Luxembourg) S.A. spätestens bis zum 06. Januar 2011 hinterlegt werden.

- Sie können durch einen Stellvertreter an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie das Stellvertreterformular ausfüllen, das ihnen bei Einlage der oben genannten Anteilszertifikate ausgehändigt wird. Die Stellvertreterformulare müssen an UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. in 33A avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg gesendet werden und der UBS (Lux) Strategy Sicav c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 06. Januar 2011 vorliegen.

Derart hinterlegte Anteilszertifikate werden bis zum Tag nach der Versammlung einbehalten bzw. der etwaigen Be-schliessung einer Vertagung.

Luxemburg, 25. November 2010

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010163802/755/42.

**GAP FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.623.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 18 novembre 2010 à 14 heures n'ayant pu déli-bérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 décembre 2010 à 14.00 heures à Luxembourg avec pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011.
2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

3. Refonte complète des statuts (projet des statuts disponible au siège social de la société).

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010154219/755/32.

---

**Imos Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 20 décembre 2010 à 16.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du commissaire de vérification des comptes de la liquidation;
2. Décharge au liquidateur et au commissaire;
3. Clôture de la liquidation;
4. Divers.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2010148083/546/16.

---

**Acergy S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

**The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") of Acergy S.A. (the "Company"), a Société Anonyme Holding R.C.S. Luxembourg B 43172 having its Registered Office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at the offices of SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Monday December 20, 2010 at 12.00 p.m. (local time) with the following sole agenda item:

*Agenda:*

To appoint Mr. Bob Long as an Independent Non-executive Director of the Company, to serve for an initial term commencing on and subject to Completion of the Combination and expiring at the Annual General Meeting to be held not less than 12 months after Completion.

The Meeting shall be conducted in conformity with the voting requirements of Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors has determined that Shareholders of record at the close of business on November 23, 2010 will be entitled to vote at the aforesaid Meeting and any adjournments thereof.

The Company's Board of Directors unanimously recommends that shareholders vote in favour of the resolution to be considered at the Meeting.

November 29, 2010.

*For and on behalf of the Board of Directors*

Sir Peter Mason K.B.E.

*Chairman*

The deadline for submission of votes for holders of American Depositary Shares is Thursday December 9, 2010 and for holders of Common Shares Monday December 13, 2010.

Every shareholder is entitled to ask questions related to items on the agenda of the Extraordinary General Meeting.

Référence de publication: 2010159015/795/28.

---

**Imos Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 20 décembre 2010 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du liquidateur et présentation des comptes de la liquidation;
2. Nomination d'un commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

*Le liquidateur.*

Référence de publication: 2010148084/546/14.

---

**Damigiana Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 22 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010158753/29/16.

---

**BRE/Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 833.250,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.803.

**BRE/Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.780.

In the year two thousand ten, on the third day of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1) BRE/Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 78803, having a share capital of eight hundred thirty-three

thousand two hundred fifty Euro (EUR 833,250), incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 14 Novembre 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 May 2001, number 378. The articles of incorporation have been last modified by a deed of the notary M<sup>e</sup>. Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 20 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2009, number 1125,

here represented by Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Europe S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on November 2<sup>nd</sup>, 2010 (the "Resolution 1").

2) BRE/Belvedere S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 88780, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 6 August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 October 2002 number 1498, whose articles of incorporation have not been modified yet,

here represented by Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Belvedere S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on November 2<sup>nd</sup>, 2010 (the "Resolution 2").

Hereinafter, the Resolution 1 and the Resolution 2 are collectively referred to as the "Resolutions".

An excerpt of the Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

#### MERGER PROJECT

##### 1) Merging Parties

- BRE/Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 78803, having a share capital of eight hundred thirty-three thousand two hundred fifty Euro (EUR 833,250), as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- BRE/Belvedere S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 88780, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), as absorbed company (hereinafter referred to as "Absorbed Company"),

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

2) The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company.

3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

4) As from 1<sup>st</sup> November 2010, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

5) As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

6) The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

7) No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.

8) The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

9) One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 8) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

10) Full discharge is granted to the sole manager of the Absorbed Company the exercise of its mandate.

11) Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 9) above, the dissolution of the Absorbed Company shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

12) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

13) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

14) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) BRE/Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.803, ayant un capital social de huit cent trente-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 833.250), constituée suivant acte reçu du M<sup>e</sup>. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 22 mai 2011, numéro 378. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Henri Hellinckx, demeurant à Luxembourg, le 20 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 juin 2009, numéro 1125,

ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Europe S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 1 le 02 novembre 2010 (la "Résolution 1").

2) BRE/Belvedere S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88780, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 octobre 2002, numéro 1498, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

ici représentée par Mlle Orane Mikolajayk, maître en droit, résidant professionnellement au Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Belvedere S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 le 02 novembre 2010 (la "Résolution 2").

Ci-après, la Résolution 1 et la Résolution 2 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Les dites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

#### **PROJET DE FUSION**

1) Parties à la fusion:

- BRE/Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, imma-

triculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78803, ayant un capital social de huit cent trente-trois mille deux cent cinquante Euros (EUR 833.250) comme société absorbante (la "Société Absorbante"),

- BRE/Belvedere S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88780, ayant un capital social de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), comme société absorbée (la "Société Absorbée"),

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2) La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée.

3) La Société Absorbante propose d'absorber la Société Absorbée par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

4) A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2010, toutes les opérations et les transactions de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

5) A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations de la Société Absorbée vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement de la Société Absorbée. Les droits et créances de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

6) La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

7) Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

8) L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbée de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

9) Un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 8) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

10) Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la Société Absorbée pour l'exercice de leur mandat.

11) Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 9) ci-dessus, la dissolution de la Société Absorbée deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

12) La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnantes afin de réaliser la transmission des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

13) Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

14) Par effet de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister de plein droit et ses parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Mikolajayk, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 19 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010158427/191.

(100182651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

---

**Société Civile Immobilière Lambert Schroeder, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 29, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 3.350.

—  
EXTRAIT

Il résulte de 4 actes de cessions de parts du 30 janvier 2009 que:

1) Monsieur Jacques KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Monsieur Pierre ROSSY,

2) Monsieur Jacques KAUFFMAN, Madame Marie-Christine KAUFFMAN, Madame Marlyse KAUFFMAN et Monsieur Jean KAUFFMAN ont cédé chacun 5 parts, soit 20 parts au total de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Monsieur Olivier ROSSY et Madame Henriette DUPONG qui ont acquis chacun 10 parts,

3) Monsieur Jacques KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Catherine ROSSY,

4) Monsieur Jacques KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Anne ROSSY,

5) Madame Marie-Christine KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Monsieur Pierre ROSSY,

6) Madame Marie-Christine KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Catherine ROSSY,

7) Madame Marie-Christine KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Anne ROSSY,

8) Madame Marlyse KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Monsieur Pierre ROSSY,

9) Madame Marlyse KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Catherine ROSSY,

10) Madame Marlyse KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Anne ROSSY,

11) Monsieur Jean KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Monsieur Pierre ROSSY,

12) Monsieur Jean KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Catherine ROSSY,

13) Monsieur Jean KAUFFMAN a cédé 5 parts de la Société Civile Immobilière Lambert Schroeder à Madame Anne ROSSY,

de sorte que la nouvelle répartition des parts dans la société est la suivante:

Madame Marie-Thérèse DUPONG, demeurant à L-2324 Luxembourg, 13, avenue Pescatore, 540 parts,

Madame Henriette DUPONG, épouse Olivier ROSSY, demeurant à L-7227 Bereldange, Am Gronn, 790 parts,

Monsieur Pierre ROSSY, demeurant à L-7225 Bereldange, 22, rue de l'Europe, 20 parts,

Madame Catherine ROSSY, demeurant à L-1258 Luxembourg, 30, rue Jean-Pierre Brasseur, 20 parts,

Madame Anne ROSSY, demeurant à L-7214 Bereldange, 21, rue Belle-vue, 20 parts,

Monsieur Olivier ROSSY, demeurant à L-7227 Bereldange, Am Gronn, 210 parts.

Total des parts: 1.600.

Luxembourg, le 3 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Olivier ROSSY

Référence de publication: 2010161761/47.

(100186790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

---



**Lucis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 78.834.

**Blue Orange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.169.

**Green Orange S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 157.168.

**Dot S.A., Société Anonyme,  
(anc. Yellow Orange S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diederich.  
R.C.S. Luxembourg B 157.170.

—  
In the year two thousand and ten, on the eighth day of November,

before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "meeting") of LUCIS S.A., a public company limited by shares according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Société Anonyme), having its registered offices in L-2163 Luxembourg, at 40 Avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B 78.834, (the "Company"), incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX on 15 November 2000, published in the Mémorial C no. 386 of 26 May 2001, whose articles of association were last amended on 23 October 2009 by deed of Maître Martine SCHAEFFER, published in the Mémorial C, no. 2317 of 26 November 2009.

The meeting is presided by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms. Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, the Grand Duchy of Luxembourg

The chairman requests the notary to enact that:

(1) All shareholders of the Company have been duly convened by registered letter and have been informed of the agenda of this extraordinary general meeting of shareholders and have received all documents and information in connection with the items of the agenda, all in accordance with the requirements prescribed by the articles of association.

(2) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, which, after having been signed by the proxy holder of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities. The proxies of the shareholders represented, after having been initialed *ne varietur*, shall stay affixed to the present deed for registration purposes.

(3) As appears from the attendance list, 1,950 (one thousand nine hundred and fifty) shares, representing the entire issued and paid up share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

(4) The board of directors of the Company, further to its meeting of 9 August 2010, decided to propose to the shareholders of the Company, to divide the Company in three (3) new public companies limited by shares (hereinafter: the "New Companies"), by way of a contribution in kind of all the assets and liabilities of the Company to the New Companies, that shall each have their registered offices at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and who shall be incorporated under the following names: GREEN ORANGE SA, BLUE ORANGE S.A. and YELLOW ORANGE S.A., and who shall have a share capital of EUR 650,000 (six hundred and fifty thousand euro), divided into 650 (six hundred and fifty) shares of a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each;

(5) Relative to the proposed division, referred to in (4), the board of directors of the Company has approved a division proposal on 9 August 2010, as enacted by notarial deed of the undersigned notary on 7 September 2010, published in the Mémorial C of 30 September 2010, no. 2036 (the "Division Proposal").

(6) The documents required by article 295 paragraph (1) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended have been held at the registered office of the Company at least one month before the date of the present general meeting.

(7) All shareholders of the Company are perfectly aware of the contents of the Division Proposal in the form as approved and submitted to them by the board of directors and have, to the extent necessary, approved such Division

Proposal in an informal extraordinary general meeting of shareholders held under private seal on 7 September 2010 with a two thirds majority of the votes cast during that meeting.

(8) that the agenda of the meeting is the following:

1. Opening statements.

2. Approval of the division of the Company in accordance with the provisions of Articles 288 and 307 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and the implementation of the division proposal signed by the board of directors of the Company on 9 August 2010, as published in the Mémorial C on 30 September 2010 (the "Division Proposal"), by way of a contribution in kind of the assets and liabilities of the Company to three (3) new Luxembourg public companies limited by shares (hereinafter the "New Companies") which will be incorporated under the names "Green Orange S.A.", "Blue Orange S.A." and "Yellow Orange S.A.", and which shall all have their registered offices in the city of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Approval of the division of the assets and liabilities of the Company and their contribution to the New Companies in exchange for shares in the New Companies allocated to the shareholders of the Company, all in accordance with the Division Proposal.

4. Approval of the termination of the mandate of the members of the board of directors of the Company and the Company's statutory auditor (commissaire aux comptes) and the granting of discharge for the performance of their mandates.

5. Determination of the place where the books and corporate records of the Company shall be preserved during the statutory period following the division of the Company.

6. Incorporation of the New Companies and adoption of their articles of association, all in accordance with the Division Proposal.

7. Nomination and appointment of the members of the board of directors of each of the New Companies and their statutory auditors (commissaires aux comptes) and determination of their term of office

8. Miscellaneous.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting approves the division of the Company in accordance with the terms of the Division Proposal, as approved by the Board of Directors on 10 August 2010 and as enacted by notarial deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C of 30 September 2010, no. 2036 and the execution thereof, all in conformity with the requirements set forth by Article 290 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereinafter: the "Law").

*Second resolution*

The meeting acknowledges that:

- in accordance with the provisions of articles 288 and 307 of the Law, the division of the Company is hereby finalized;
- between the date of publication of the Division Proposal and the date of passing this deed, the Company was indebted to its wholly owned subsidiary Polypecu S.A. in an amount of EURO 6,599,209.80 (six million five hundred and ninety nine thousand two hundred and nine euro and eighty euro cents) (hereinafter the "Claim") and that in order to facilitate the division of the Company the Subsidiary has distributed the Claim as interim dividend to the Company, effective on November 1st 2010, as a result of which the opening balance sheet of each of the New Companies, contrary to what has been expressed in the report of the réviseur d'entreprises pursuant to article 294 and 26-1 of the Law, will not be encumbered with a debt of exactly one third of the Claim towards Polypecu S.A.;
- as a consequence, exactly one third (1/3) of all the assets and liabilities of the Company, with the exception of one third of the Claim as referred to hereinabove, are, following the dissolution without liquidation of the Company, transferred to each of the New Companies;
- the New Companies that are created shall have their registered offices in the city of Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
- the shares in the capital of each of the New Companies are attributed, without any debt remaining payable, to the shareholders of the Company taking into account the exchange ratio as provided for in the Division Proposal, notably one share in the share capital of each New Company for each share held in the share capital of the Company;
- the contribution in kind of all assets and liabilities of the Company, on the basis of the interim accounts of the Company as per June 30, 2010, is effected in accordance with the relevant provisions of the Division Proposal and hereby approved.

*Third resolution*

The meeting decides to grant discharge to each of the members of the Board of Directors and to the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the performance of their mandate up to the date of this deed.

#### Fourth resolution

The meeting decides that the books and records of the Company shall be kept during the period of five years prescribed by law at the address of the former registered offices of the Company.

#### Fifth resolution

The meeting decides to approve the incorporation of the New Companies and the articles of association of the New Companies, in accordance with the contents of the Division Proposal and requests the undersigned notary to formally enact their incorporation and their articles of association, in conformity with those published in the Division Proposal in the Mémorial C, of 30 September 2010, no. 2036:

"GREEN ORANGE S.A.

### Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** As a result of the division of Lucis S.A., there is hereby incorporated a public company limited by shares ("Société Anonyme") under the name Green Orange S.A, and which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by the present Articles of Incorporation (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

### Chapter II. Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital is set at 650,000 EUR (six hundred and fifty thousand euro), divided into six hundred and fifty shares (650) with a par value of 1,000 EUR (one thousand euro) each, each fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

### Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In the event the Company has only one single shareholder, the Board of Directors of the Company may be composed of one member only.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the chairman of the meeting carries the decision.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the General Meeting by law or by the present Articles.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties the Company is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers, or if the Board is composed by one member only, by the single signature of that one member.

**Art. 13. Supervision.** The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### Chapter IV. General meeting

**Art. 14. Powers of the General Meeting.** The general meeting of shareholders ("General Meeting") represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held every year on the third Wednesday of the month of April at 3.00 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's capital.

**Art. 17. Votes.** Each share is entitled to one vote.

### Chapter V. Business year, Distribution of profits

**Art. 18. Business Year.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 19. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting.

### Chapter VII. General provision

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto."

"BLUE ORANGE S.A.

### Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** As a result of the division of Lucis S.A., there is hereby incorporated a public Company limited by shares ("Société Anonyme") under the name Blue Orange S.A. and which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by the present Articles of Incorporation (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad the registered office of the Company will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other Company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

### Chapter II. Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital is settled at 650,000 EUR (six hundred and fifty thousand euro), divided into six hundred and fifty shares (650) with a par value of 1,000 EUR (one thousand euro) each, each fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

### Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In the event the Company has only one single shareholder, the Board of Directors of the Company may be composed of one member only.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

in the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority, in case of equal votes, the chairman of the meeting carries the decision.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the chairman of the board or by any two directors.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers, or if the Board is composed by one member only, by the single signature of that one member.

**Art. 13. Supervision.** The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### Chapter IV. General meeting

**Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders.** The general meeting of shareholders ("General Meeting") represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held every year on the third Wednesday of the month of April at 4.00 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's capital.

**Art. 17. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. Business year, Distribution of profits

**Art. 18. Business Year.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 19. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting.

#### Chapter VII. General provision

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto."

And

"YELLOW ORANGE S.A.

#### Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** As a result of the division of Lucis S.A., there is hereby incorporated a public Company limited by shares ("Société Anonyme") under the name Yellow Orange S.A. and which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by the present Articles of Incorporation (the "Company").

**Art. 2. Registered Office.** The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg Company. The decision to the transfer abroad the registered office of the Company will be made by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.** The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in companies in Luxembourg or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other Company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## Chapter II. Capital

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital is settled at 650,000 EUR (six hundred and fifty thousand euro), divided into six hundred and fifty shares (650) with a par value of 1,000 EUR (one thousand euro) each, each fully paid up.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Shares.** The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

## Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

**Art. 8. Board of Directors.** The Company is managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. In the event the Company has only one single shareholder, the Board of Directors of the Company may be composed of one member only.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 9. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the chairman of the meeting carries the decision.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, e-mail, cable or telex.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the chairman of the board or by any two directors.

**Art. 10. General Powers of the Board of Directors.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

**Art. 11. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company is in all circumstances represented by any two directors or by the delegates of the Board acting within the limits of their powers, or if the Board of Directors is composed by one member only, by the single signature of that one member.

**Art. 13. Supervision.** The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.



#### Chapter IV. General meeting

**Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders.** The general meeting of shareholders (the "General Meeting") represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

**Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting.** The annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of the month of April at 3.00 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one tenth (1/10) of the Company's capital.

**Art. 17. Votes.** Each share is entitled to one vote.

#### Chapter V. Business year, Distribution of profits

**Art. 18. Business Year.** The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 19. Distribution of Profits.** Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting.

#### Chapter VII. General provision

**Art. 21. Applicable law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 concerning commercial companies and amendments thereto."

##### *Constitution of the capital of the new companies*

The capital of each of the New Companies is established by the transfer and attribution of exactly one third of the assets and liabilities of the Company to each of the New Companies in accordance with and as further detailed in the Division Proposal.

##### *Report of the independent auditor*

The constitution of the capital of the New Companies has been the subject of a report of an independent auditor (reviseur d'entreprises): Grant Thornton Lux Audit S.A., having its registered offices at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, the Grand Duchy of Luxembourg, who reported, in accordance with the requirements of articles 294 and 26-1 of the Law, the following:

"D) Conclusion in accordance with article 294

Based on our work, no facts came to our attention which makes us believe that the proposed exchange ratio by the Board of Directors is not relevant and reasonable or that the valuation method used by the Board of Directors to determine the exchange ratio is not adequate."

"E) Conclusion in accordance with article 26-1

Based on our work, no facts came to our attention which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of the shares of the companies resulting from the division."

A copy of the aforementioned report, after having been initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, shall stay affixed to the present deed for registration purposes.

##### *Statement of the notary*

The undersigned hereby attests, in conformity with the provisions of article 300 (2) of the Law, the existence and the validity of the deeds and acts performed in connection with the division of the Company and that all formalities with respect to the division of the Company, the incorporation of the New Companies and in connection with the Division Proposal have duly been fulfilled.

*General meetings of shareholders*

Each shareholder of each New Company, here represented by Sofia Da CHAO, aforementioned, on the basis of the aforementioned proxies, thereupon intervened and requested to hold a general meeting of shareholders of its New Company and to record the following resolutions:

For GREEN ORANGE S.A.:

- The number of members of the board of directors of Green Orange S.A. shall be set at three (3);
- The following persons are appointed a members of the board of directors:
  - (a) Mr Peter Lourents VAN OPSTAL, born in Zwijndrecht, the Netherlands on 12 February 1968, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
  - (b) Mr Gerard Alexander VAN HUNEN, born in The Hague, the Netherlands on 15 September 1967, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
  - (c) Mr Gilles JACQUET, born in Saint-Mard, Belgium on 7 February 1964, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.
- HRT Révision S.A., having its registered offices at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes);
- The mandates of each of the members of the board of directors and that of the statutory auditor will come to term on the date that the annual general meeting of shareholders for the financial year of 2011 shall be held;
- Green Orange S.A. shall have its registered office address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
- The first financial period of Green Orange S.A. shall end on 31 December 2011;
- The first annual general meeting of shareholders of Green Orange S.A. shall take place in 2012.

For BLUE ORANGE S.A.:

- The number of members of the board of directors of Blue Orange S.A. shall be set at three (3);
- The following persons are appointed a members of the board of directors:
  - (a) Mr Peter Lourents VAN OPSTAL, born in Zwijndrecht, the Netherlands on 12 February 1968, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
  - (b) Mr Gerard Alexander VAN HUNEN, born in The Hague, the Netherlands on 15 September 1967, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
  - (c) Mr Gilles JACQUET, born in Saint-Mard, Belgium on 7 February 1964, director, having his professional residency at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.
- HRT Révision S.A., having its registered offices at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes);
- The mandates of each of the members of the board of directors and that of the statutory auditor will come to term on the date that the annual general meeting of shareholders for the financial year of 2011 shall be held;
- Blue Orange S.A. shall have its registered office address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
- The first financial period of Blue Orange S.A. shall end on 31 December 2011;
- The first annual general meeting of shareholders of Blue Orange S.A. shall take place in 2012.

For YELLOW ORANGE S.A.:

- The name of "Yellow Orange S.A." is changed into "DOT S.A." and article 1 of the articles of association is amended to read henceforth as follows: "Art. 1. Form, Name. As a result of the division of Lucis S.A., there is hereby incorporated a public Company limited by shares ("Société Anonyme") under the name DOT S.A. and which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended as well as by the present Articles of Incorporation (the "Company").";
- The number of members of the board of directors of DOT S.A. shall be set at one (1);
- Mr Cornelius BECHTEL, employee, born on 11 March 1968, professionally residing at 5, avenue Gaston Diderich is appointed as sole director of DOT S.A.;
- Kohnen & Associés S.à r.l., having its registered offices at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes);
- The mandates of Mr. BECHTEL and that of the statutory auditor will come to term on the date that the annual general meeting of shareholders for the financial year of 2011 shall be held;
- DOT S.A. shall have its registered office address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;
- The first financial period of DOT S.A. shall end on 31 December 2011;
- The first annual general meeting of shareholders of DOT S.A. shall take place in 2012.

### *Cost and Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever to be borne by each of the New Companies, as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit novembre,

par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("l'assemblée") de la société anonyme LUCIS S.A., ayant son siège social au L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78 834, constituée suivant acte du 15 novembre 2000 reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (la "Société") publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 26 mai 2001, dont les statuts étaient modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 26 novembre 2009.

L'assemblée est présidée par Mme Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Mlle. Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle. Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter que:

(1) tous les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués par courrier recommandé et informés de l'ordre du jour comme prévu par les statuts et ont reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour.

(2) les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(3) il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.950 (mille neuf cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(4) le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 9 août 2010, de proposer aux actionnaires de la Société la scission de la Société en trois (3) nouvelles sociétés anonymes (ci-après les "Nouvelles Sociétés"), par apport en nature de tous les actifs et passifs de la Société aux Nouvelles Sociétés, lesquelles auront chacune leur siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et la dénomination sociale suivantes: GREEN ORANGE S.A., BLUE ORANGE S.A. et YELLOW ORANGE S.A. et auront un capital social de EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros), divisé en 650 (six cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

(5) le conseil d'administration de la Société a approuvé son projet de scission lors de sa réunion du 9 août 2010, reçu par acte notarié par le notaire instrumentaire en date du 7 septembre 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2036 du 30 septembre 2010 ("Projet de Scission").

(6) Les documents requis par l'article 295 paragraphe (1) de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ont été tenus au siège social de la société au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale.

(7) tous les actionnaires de la Société ont été parfaitement informés du contenu du Projet de Scission, sous la forme approuvée et qui leur est soumis par le conseil d'administration et ont, pour autant que nécessaire, approuvé ce Projet de Scission informellement dans une assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 7 Septembre 2010 avec une majorité des deux tiers des votes exprimés lors de cette assemblée.

(8) l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Déclarations préliminaires.

2. Approbation et réalisation de la scission de la Société au sens des articles 288 et 307 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et conformément au Projet de Scission, tel que signé par le conseil d'administration le 9 août 2010, documenté par acte notarié du 7 Septembre 2010, tel que publié au Mémorial C le 30 septembre

2010, par apport, par suite de sa dissolution sans liquidation, de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société à trois (3) sociétés nouvelles (ci-après les "Nouvelles Sociétés") à constituer sous les dénominations de GREEN ORANGE S.A., BLUE ORANGE S.A. et YELLOW ORANGE S.A., chacune avec siège social à Luxembourg-Ville.

3. Approbation de la répartition des éléments d'actif et de passif de la Société aux Nouvelles Sociétés et approbation de l'attribution et des conditions d'émission des actions des Nouvelles Sociétés aux actionnaires de la Société, conformément au Projet de Scission.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la Société pendant le délai légal de cinq ans.

6. Constitution des Nouvelles Sociétés et établissement des statuts de celles-ci conformément au Projet de Scission.

7. Nomination des organes sociaux des Nouvelles Sociétés et fixation des dispositions transitoires.

8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée approuve la scission de la Société conformément au Projet de Scission tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2036, du 30 septembre 2010, le tout conformément à l'article 290 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi").

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée constate, que:

- conformément aux articles 288 et 307 de la Loi, la scission de la Société telle que décrite dans le Projet de Scission est ainsi devenue définitive.

- Entre la date de publication du Projet de Scission et la date de l'adoption du présent acte, la Société avait une dette vis-à-vis de sa filiale Polypecu SA pour un montant de 6,599,209.80 EURO (six millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille deux cent neuf euros et quatre-vingt centimes d'euro) (ci-après la "Créance") et, pour faciliter la scission de la Société, cette filiale a distribué, en tant que dividende intérimaire, avec effet 1<sup>er</sup> novembre 2010, à la suite de quoi le bilan d'ouverture de chacune des Nouvelles Sociétés, contrairement au contenu du rapport de réviseur d'entreprises, ne sera plus grevé d'une dette d'exactement un tiers de la Créance envers Polypecu S.A.;

- par conséquent, exactement un tiers (1/3) de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société, la Créance exceptée, est, par suite de sa dissolution sans liquidation, transféré aux Nouvelles Sociétés, conformément au Projet de Scission.

- les Nouvelles Sociétés, ainsi constituées, auront leur siège social à Luxembourg-Ville et seront dénommées GREEN ORANGE S.A., BLUE ORANGE S.A. et YELLOW ORANGE S.A.

- les actions des Nouvelles Sociétés sont attribuées sans soulte aux actionnaires de la Société, en prenant en compte le ratio d'échange tel que prévu dans le Projet de Scission, à raison d'une action nouvelle dans chacune des Nouvelles Sociétés pour une action de la Société.

- l'apport et la répartition des éléments actifs et passifs du patrimoine total de la Société, sur base des comptes intermédiaires de la Société arrêtés le 30 juin 2010, aux Nouvelles Sociétés, est réalisé conformément aux dispositions prévues dans le Projet de Scission et partant approuvés par le présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge à chaque membre du conseil d'administration de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal de cinq ans à l'ancien siège social à L-2163, 40, Avenue Monterey, Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée approuve la constitution sous forme authentique des Nouvelles Sociétés et leurs statuts, tels que proposés dans le Projet de Scission, et requiert le notaire instrumentant d'acter formellement leur constitution et leurs statuts, tels qu'ils ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2036 du 30 septembre 2010, à savoir:

"GREEN ORANGE S.A.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

#### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par suite de la scission de Lucis S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GREEN ORANGE S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus

particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société, est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Object.** La Société a pour objet la prise de participations, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion, la mise en valeur et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros) représenté par six cent cinquante (650) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc.

## Titre III. Administration, Direction, Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire le Conseil d'Administration pourra être composé d'un seul membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou par e-mail.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjointement, ou par les délégués du Conseil d'Administration agissant dans les limites de leurs pouvoirs, ou, au cas où il n'y a qu'un seul administrateur, par la signature du seul administrateur.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires ("l'Assemblée Générale") représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 15. Endroit et date de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17. Votes.** Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

#### **Titre V. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 18. L'Année Sociale.** L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. Dispositions Finales

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

"BLUE ORANGE S.A.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

#### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par suite de la scission de Lucis S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BLUE ORANGE S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société, est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Object.** La Société a pour objet la prise de participations, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion, la mise en valeur et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros) représenté par six cent cinquante (650) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc.

### **Titre III. Administration, Direction, Surveillance**

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire le Conseil d'Administration pourra être composé d'un seul membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou par e-mail.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjointement, ou par les délégués du Conseil d'Administration agissant dans les limites de leurs pouvoirs, ou, au cas où il n'y a qu'un seul administrateur, par la signature du seul administrateur.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires ("l'Assemblée Générale") représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 15. Endroit et date de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mercredi du mois d'avril à 16.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.



**Art. 17. Votes.** Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

### **Titre V. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 18. L'Année Sociale.** L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

### **Titre VII. Dispositions Finales**

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

ET

"YELLOW ORANGE S.A.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Par suite de la scission de Lucis S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de YELLOW ORANGE S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de même que par les présents statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la société, est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

**Art. 3. Object.** La Société a pour objet la prise de participations, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion, la mise en valeur et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou suivant toute autre façon, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières de participation, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit.

La Société peut emprunter sous toute forme sauf par émission publique. Elle peut émettre, à titre privé seulement, des bons, des obligations, des reconnaissances de dette et toute autre sorte de dette et/ou de valeur mobilière. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou les émissions des bons et obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des suretés en faveur des tiers afin de sauvegarder ses propres obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut encore accorder des gages, privilèges, donner en sureté ou autrement accorder des garanties sur tout ou partie de ses biens.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

## Titre II. Capital

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 650.000 (six cent cinquante mille euros) représenté par six cent cinquante (650) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, toutes entièrement libérées.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront réalisées par déclaration écrite de transfert, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc.

## Titre III. Administration, Direction, Surveillance

**Art. 8. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'Assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Au cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire le Conseil d'Administration pourra être composé d'un seul membre.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les administrateurs restants ainsi nommés peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas d'égalité des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur ou par e-mail.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de telle branche spéciale des affaires sociales de la société à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 12. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjointement, ou par les délégués du Conseil d'Administration agissant dans les limites de leurs pouvoirs, ou, au cas où il n'y a qu'un seul administrateur, par la signature du seul administrateur.

**Art. 13. Surveillance.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés, suspendus et démissionnés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires et ne pourra cependant dépasser six années et chaque mandat sera éligible pour renouvellement.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** L'assemblée générale des actionnaires ("l'Assemblée Générale") représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 15. Endroit et Date de l'Assemblée Générale.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) du capital social.

**Art. 17. Votes.** Chaque action donne à son détenteur droit à un vote.

#### **Titre V. Exercice social - Distribution des Bénéfices**

**Art. 18. L'Année Sociale.** L'année sociale de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de la liquidation de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

#### **Titre VII. Dispositions Finales**

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales."

##### *Constitution des capitaux sociaux*

Les capitaux sociaux des Nouvelles Sociétés sont constitués par transfert et attribution aux sociétés GREEN ORANGE S.A., BLUE ORANGE S.A. et YELLOW ORANGE S.A. d'un tiers exactement des actifs et des passifs de la Société suivant la répartition indiquée dans le Projet de Scission.

##### *Rapport du réviseur d'entreprises*

La constitution des capitaux sociaux a fait l'objet d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand Duché de Luxembourg, qui, conformément aux stipulations de l'article 294 et 26-1 de la Loi a conclu de la manière suivante:

"D) Conclusion conformément à l'article 294

Sur la base de notre travail, il n'a pas de faits portés à notre attention qui nous font croire que le rapport d'échange proposé par le conseil d'administration n'est pas pertinent et raisonnable ou que la méthode d'évaluation utilisée par le conseil d'administration pour déterminer la parité d'échange n'est pas suffisante."

"E) Conclusion selon article 26-1

Sur base des vérifications effectuées par nous, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire, qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions des sociétés à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

##### *Déclaration notariale*

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplies par la Société, des trois sociétés bénéficiaires et du Projet de Scission.

### Assemblées générales extraordinaires

Ensuite chaque actionnaire de chaque Nouvelle Société, ici représenté par Mme Sofia DA CHAO, préqualifiée, en vertu des prédites procurations, a déclaré participer à une assemblée générale extraordinaire pour compte de chaque Nouvelle Société dans laquelle il ou elle détient des actions et d'acter les résolutions suivantes:

Pour GREEN ORANGE S.A.:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

(a) Mr Peter Lourents VAN OPSTAL, né à Zwijndrecht, Pays Bas le 12 février 1966, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(b) Mr Gerard Alexander VAN HUNEN, né à La Haye, Pays Bas le 15 septembre 1967, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

(c) Mr Gilles JACQUET, né à Saint-Mard, Belgique le 7 février 1964, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- De nommer HRT Révision S.A., ayant son siège à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes;

- Les mandats de chacun des membres du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011;

- GREEN ORANGE S.A. aura son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Le premier exercice social de GREEN ORANGE S.A. se terminera au 31 Décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de GREEN ORANGE S.A. aura lieu en 2012.

Pour BLUE ORANGE S.A.:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);
- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

(a) Mr Peter Lourents VAN OPSTAL, né à Zwijndrecht, Pays Bas le 12 février 1966, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

(b) Mr Gerard Alexander VAN HUNEN, né à La Haye, Pays Bas le 15 septembre 1967, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

(c) Mr Gilles JACQUET, né à Saint-Mard, Belgique le 7 février 1964, administrateur, demeurant professionnellement à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- De nommer HRT Révision S.A., ayant son siège social à 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg le Grand Duché de Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes;

- Les mandats de chacun des membres du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes viendront à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2011;

- BLUE ORANGE S.A. aura son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Le premier exercice social de BLUE ORANGE S.A. se terminera au 31 Décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de BLUE ORANGE S.A. aura lieu en 2012.

Pour YELLOW ORANGE S.A.:

- La dénomination sociale de "YELLOW ORANGE S.A." est changée au "DOT S.A." et l'article 1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: "Art. 1. Forme, Dénomination. Par suite de la scission de Lucis S.A., il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DOT S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de même que par les présents statuts."

- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1);

- Mr Cornelius BECHTEL, employé privé, né le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, est nommé à la fonction d'administrateur;

- KOHNEN & Associés S.à r.l., ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg est nommé à la fonction de commissaire aux comptes;

- Les mandats d'administrateur et du commissaire aux comptes viendront à échéance à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2011;

- DOT S.A. aura son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Le premier exercice social de DOT S.A. se terminera le 31 décembre 2011;

- La première assemblée générale annuelle des actionnaires de DOT S.A. aura lieu en 2012.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à chacune des Nouvelles Sociétés et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13642. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 novembre 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010163278/1084.

(100188174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

**Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 27.344.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010148833/10.

(100170382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**SCD Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 141.448.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour SCD INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny MARX / Antonio INTINI

Référence de publication: 2010148879/15.

(100170905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Caribou Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 90.946.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 août 2010*

*Résolution:*

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Claude SCHMITZ, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 13 août 2010.  
Pour CARIBOU FINANCES S.A.  
Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Président

Référence de publication: 2010148965/17.

(100171467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**MAMIMAMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Mamimama Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.749.

L'an deux mil neuf, le cinq novembre,

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "MAMIMAMA HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 45.749, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 27 janvier 1994. Les statuts ont été modifiés une seule fois suivant assemblée générale sous seing privé conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1195 du 19 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Sandrine Ortwerth, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Isabelle Dias, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Raymond Thill, avec adresse professionnelle au Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que vingt-cinq mille (25.000) actions sur les vingt-cinq mille (25.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100 %) du capital social de six cent quarante mille euros (640.000.-EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduits.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de «MAMIMAMA HOLDING S.A.» en «MAMIMAMA Spf S.A.»;
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Suppression subséquente du mot «holding» et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

5) Modification subséquente des articles 1 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société de «MAMIMAMA HOLDING S.A.» en «MAMIMAMA Spf S.A.».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familial (Spf) de supprimer le mot «holding» et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1 et 4 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1 et 4 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme de gestion de patrimoine familial luxembourgeoise sous la dénomination de «MAMIMAMA Spf S.A.»»

« **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Ortwerth, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49455. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150372/108.

(100172994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Araz Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 186-188, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 86.109.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010148929/10.

(100171706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**PICO Invest HSA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 41.331.

---

L'an deux mil dix, le 5 novembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "PICO Invest HSA ", R.C.S. Numéro B 41331, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 août 1992, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 593 de 1992. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire, notaire de résidence à Junglinster, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 737 du 11 avril 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole CAHEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que deux cent cinquante (250) actions sur les deux cent cinquante (250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de cent vingt-sept mille huit cent vingt-deux euros quatre-vingt-dix-sept cents (127.822,97 EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la dénomination de la société de " PICO Invest HSA" en "PICO Invest Spf S.A.", et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> et de l'article 11 des statuts de la Société;
- 3) Transformation avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) et modification subséquente de l'article 2 des statuts de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter



même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»;

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale décide de changer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 la dénomination de la société de «PICO Invest HSA» en «PICO Invest Spf S.A.» et décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> et l'article 11 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de «PICO Invest Spf S.A.»»

« **Art. 11**. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale décide de procéder avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2**. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Cahen, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: LAC/2010/49460. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150449/94.

(100172978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.875.

L'an deux mille dix, le trois novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.E.I. -ALLIANCE EUROP INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 89.875 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu Maître André SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1776 du 13 décembre 2002. Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 septembre 2010 dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Estelle MORAINVILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à L1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

I, Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 43.526,50 (quarante-trois mille cinq cent vingt-six virgule cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 2.-(deux euros) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 90.653,00 (quatre-vingt-dix-mille six cent cinquante-trois euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées à la présente les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, E. Morainville et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 novembre 2010. LAC/2010/49255. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149612/58.

(100171955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Arves SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.221.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARVES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2010148931/11.

(100171022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Beauté Essentielle S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 115.828.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148938/9.

(100171078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Bendor, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 104.915.

---

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BENDOR

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010148940/11.

(100171656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**BF Investment S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.  
R.C.S. Luxembourg B 47.267.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60108 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148944/10.

(100171670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Private Value B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 116.311.

---

*Extrait des résolutions prises lors du conseil de gérance du 15 septembre 2010:*

1. Démission de Monsieur Philippe TOTAL en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance prend note de la démission de Monsieur Philippe TOTAL, résidant professionnellement au 16, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de Gérant du Conseil de Gérance avec effet au 15 septembre 2010.

## 2. Démission de Monsieur Jean-Claude SIMON en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance prend note de la démission de Monsieur Jean-Claude SIMON, résidant professionnellement au 16, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de Gérant du Conseil de Gérance avec effet au 15 septembre 2010.

## 3. Nomination de Monsieur Giorgio GRETTER en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance décide de nommer, Monsieur Giorgio GRETTER, résidant professionnellement au 5, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la fonction de Gérant du Conseil de Gérance, avec effet au 15 septembre 2010.

## 4. Nomination de Monsieur Nicolas TCHEN en tant que Gérant du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance décide de nommer, Monsieur Nicolas TCHEN, résidant professionnellement au 90, Boulevard Pasteur, 75 015 Paris, France, à la fonction de Gérant du Conseil de Gérance, avec effet au 15 septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010150441/24.

(100173422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

### **BFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC SARL

Référence de publication: 2010148945/10.

(100171058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

### **Biscarosse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

R.C.S. Luxembourg B 98.972.

Le bilan au 31 décembre 2009 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim, le 10/11/2010.

Référence de publication: 2010148946/10.

(100171156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

### **Pinar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 142.861.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 27 juillet 2010*

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B et de président du conseil d'administration.

2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie B.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

5. M. Xavier SOULARD a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour PINAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010150451/23.

(100172903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Biscarosse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5680 Dalheim, 6, Wenkelhiel.

R.C.S. Luxembourg B 98.972.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim, le 10/11/2010.

Référence de publication: 2010148947/10.

(100171166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

---

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 5 novembre 2010. Benoît BAUDUIN.

Référence de publication: 2010148948/10.

(100171774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

---

Aux actionnaires:

J'ai le regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 5 novembre 2010. Luc GERONDAL.

Référence de publication: 2010148949/10.

(100171774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Rampline Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.559.

---

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 octobre 2010:

1. Election d'un nouveau gérant A à compter du 17 octobre 2010 pour une période indéterminée:

- Monsieur Pierre REZKO, né le 19 novembre 1965, à Alep, la République Arabe Syrienne, de nationalité syrienne, ayant son adresse professionnelle au 501 Flat, Sons of Al Mansoori Building, Al Nasr Street, Khalidiya Area, Abu Dhabi, Émirats Arabes Unis.

2. Démission de Monsieur Jan Anders Ljungqvist de ses fonctions de gérant A dans la Société, prenant effet le 17 octobre 2010;

3. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du conseil de gérance, à compter du 17 octobre 2010, est la suivante:

- Stephen William Swanson, gérant A;

- Pierre Rezko, gérant A;

- Manacor (Luxembourg) S.A., gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rampline Investments S.à r.l  
Represented by Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010151444/24.

(100172918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Eastern Property Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.715.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EASTERN PROPERTY INVESTMENT S.C.A., société en commandite par actions ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.715 (la «Société») constituée suivant acte reçu en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1463 en date du 29 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Willem VAN CAUTER, Réviseur d'Entreprises, demeurant professionnellement à Strassen.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Prorogation de la durée de la société jusqu'au 30 juin 2016.

2.- Modification afférente des statuts.

3.- Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée prend unanimement la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de proroger la durée de la société jusqu'au 30 juin 2016 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée allant jusqu'au 30 juin 2016.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants susmentionnés, connus du notaire par leur nom, prénom, statut et domicile, ont signé avec nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 novembre 2010. Relation LAC/2010/48702. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 12 novembre 2010.

Référence de publication: 2010149683/48.

(100172179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

---

**Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

Aux actionnaires:

J'ai regret de vous remettre, par la présente, ma démission en tant que gérant de votre société, avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 5 novembre 2010. Patrick MOINET.

Référence de publication: 2010148950/10.

(100171774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Burntan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Burntan Luxembourg S.a r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2010148951/12.

(100171646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Cedar Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148952/9.

(100171733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

**Fanuc Robotics Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 95.565.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue le 4 août 2010*

Il résulte du procès-verbal que:

- La démission de Monsieur Ryou NIHEI, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010, en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée.

- Messieurs Seiuemon INABA, Olaf GEHRELS, Seigo , Yoshiharu INABA, Hideo JIMA et Ryuji SASUGA ont été réélus en tant qu'administrateurs de la Société. Leur mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- Monsieur Takayuki ITO, né le 25 mai 1958 à Aichi, Japon, avec adresse professionnelle à Oshino-mura, Yamanashi, Prefecture 401-0597, Japon, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Son mandat expirera immédiatement après la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2011.

Luxembourg le 9 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2010150629/23.

(100172454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

**Nordic European Investments S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 33.105.

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A.» (ci-après la «Société»), une société anonyme holding, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33105, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 311 du 5 septembre 1990. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 407 du 8 juin 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc BESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «A & C Management Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 65 rue des Romains, L-8041 Strassen (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 127 330).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.



Signé: A. GEURTS, M. BESCH, F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13309. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150417/60.

(100172908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Chessboard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.582.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°60052 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010148954/10.

(100171474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Bethel, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 19, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg F 8.527.

—  
**STATUTS**

Entre les soussignés:

1. Monsieur Chalom Benizri, enseignant, né le 11 février 1944 à Fès (Maroc), demeurant à B-1030 Bruxelles, 87, rue Rubens

2. Monsieur David Benizri, employé, né le 27 mars 1975 à Ixelles (Belgique), demeurant à L-7213 Luxembourg, 19, Am Becheler

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994, et par les présents statuts.

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination de BETHEL, A.s.b.l.

**Art. 2.** L'association a pour objet la bienfaisance et la promotion et la diffusion du judaïsme par le biais d'activités sociales, culturelles, éducatives et sportives tant au Luxembourg qu'à l'étranger. L'aide et le soutien aux démunis de confession juive de par le monde ainsi que la promotion de l'aide aux défavorisés à des fins sociales et humanitaires.

**Art. 3.** L'association a son siège social à L-7213 Bereldange, 19, Am Becheler. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est illimitée.

**II. Exercice social**

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

**III. Membres**

**Art. 6.** Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 30 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration:

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatée par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant rassemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

#### IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée dix jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

#### V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de dix-sept membres au maximum, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature seul d'un des membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

**Art. 16.** Le conseil d'administration peut notamment et sans que cette énumération soit exhaustive, faire et recevoir tous les paiements et en exiger et donner quittance, faire et recevoir tous dépôts, acquérir, échanger ou aliéner tous biens meubles et immeubles, ainsi que prendre ou céder a bail même pour plus de neuf ans; accepter et recevoir tous subsides et subventions privées et officiels; accepter et recevoir tous legs et donations; consentir et conclure tous contrats d'entreprise et de vente, contracter tous emprunts avec ou sans garantie, consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements; hypothéquer les immeubles sociaux, contracter et effectuer tous prêts et avances, renoncer à tous droits contractuels ou réels ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles; donner mainlevée, avant ou après paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements.

#### VI. Contributions, Cotisations et Ressources

**Art. 17.** Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration. Il ne peut dépasser le montant de mille euros (1.000,- EUR).

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

La cotisation annuelle maximale pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

**Art. 18.** Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres;
- b) des dons ou legs faits en sa faveur;
- c) des subsides et subventions;
- d) des intérêts et revenus généralement quelconques;
- e) des produits des activités de l'association.

Cette énumération n'est pas limitative.

#### VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 20.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 21.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

### IX. Dissolution et liquidation

**Art. 22.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 23.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

### X. Dispositions finales

**Art. 24.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation, le premier exercice commence le 1<sup>er</sup> novembre 2010, aujourd'hui, et finira le 31 décembre 2010.

Fait à Luxembourg, en 3 exemplaires, le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Chalom BENIZRI / David BENIZRI.

Référence de publication: 2010148941/106.

(100171683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

#### **CSB Consulting, Communication - System & Business Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 69.193.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148956/10.

(100171701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

#### **ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. ING (L) Invest).**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ING (L) Invest, une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Reginald Neuman de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 467 du 9 octobre 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 1<sup>er</sup> décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 158 du 23 janvier 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guillaume André, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Thiry, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander Semik, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification du nom de la Société de «ING (L) Invest» en «ING (L)».

2. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination de la Société et, en particulier, modification de l'Article 1 desdits statuts.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- dans le Luxemburger Wort le 29 septembre 2010 et le 14 octobre 2010
- dans le Mémorial C - N° 2023 le 29 septembre 2010 et N° 2170 le 14 octobre 2010
- dans le Berlingske Tidende le 29 septembre 2010
- dans le Elektronischer Bundesanzeiger le 29 septembre 2010
- dans le Dagens Naeringsliv le 29 septembre 2010
- dans le Dagens Nyheter le 29 septembre 2010
- dans le De Tijd le 29 septembre 2010
- dans le Diario Economico le 29 septembre 2010
- dans le Die Presse le 29 septembre 2010
- dans le El Mercurio le 29 septembre 2010
- dans le Expansion le 29 septembre 2010
- dans le Gestion le 29 septembre 2010
- dans le Het Financieele Dagblad le 29 septembre 2010
- dans le Il Sole 24 Ore le 29 septembre 2010
- dans le Kauppalehti le 29 septembre 2010
- dans le La Tribune le 29 septembre 2010
- dans le L'Echo le 29 septembre 2010
- dans le Naftemporiki le 29 septembre 2010
- dans le Feuille officielle suisse du commerce le 29 septembre 2010
- dans le Hospodarske Noviny (Rép. Slovaque) le 29 septembre 2010
- dans le Hospodarske Noviny (Rép. Tchèque) le 29 septembre 2010

Les extraits afférents ont été mis à la disposition de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 48.363.292,25 actions actuellement en circulation, 5.940,509 actions sont dûment représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2010 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante: (moins 2.227 abstentions)

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en «ING (L)» avec effet au 5 décembre 2010, de sorte que l'article 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et Forme.** Il existe entre les actionnaires actuels et ceux susceptibles de devenir actionnaires dans le futur, une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable dénommée ING (L) ci-après appelée «la Société». La Société est régie par la partie I de la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif, et par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent euros (900.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. André, M. Thiry, A. Semik, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48228. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010150306/82.

(100173034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.234.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 juin 2010*

En date du 29 juin 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer, avec effet au 29 juin 2010, Monsieur Jordan Calvin, NSAHO Pension Plan, 2 Dartmouth Road, NS B4A 2K7 Bedford, Canada, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Franck Biancheri, démissionnaire,

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

*Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010148957/16.

(100171459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Cam Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 97.651.

—  
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010148958/12.

(100171387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**CAM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.148.

—  
EXTRAIT

Les 600 parts sociales détenues par la société Connaught Asset Management Limited ont été transférées en date du 12 octobre 2010 à Kleinwort Benson (Channel Islands) Fund Services Limited, agissant en sa qualité de trustee de Connaught Income Fund Series 2, dont le siège social est situé Dorey Court, Admiral Park, St Peter Port GY1 3BG, Guernsey, RC Guernsey n°6946.

Luxembourg, le 10 novembre 2010.

*Pour CAM LUXEMBOURG*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2010148959/16.

(100171135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Fimassi Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 59.555.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 novembre 2010.*

*Résolutions:*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

*Conseil d'administration:*

MM. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant 6, Via San Giovanni Bosco, I-36075 Montecchio Maggiore (Italie), administrateur et président;

Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

ComCo S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010150233/26.

(100173294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

**RT Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.735.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten,  
on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Magnus Gunnarsson, company director, residing at Thernunes 10, IS 210 Garðabaer (Iceland), hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mr Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 14 July 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "RT HOLDING S.A.", (the "Company"), a société anonyme holding, established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 107 735, has been formerly incorporated under the name "MG HOLDING S.A." pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 929 of 22 Septembre 2005, page 44584. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed enacted by the same notary WAGNER, on 22 December 2005, which amendment deed has been regularly published in the Mémorial on 25 April 2006, number 822 and page 39439.

- that the corporate capital of the Company is set at ONE HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 100.000,-) divided into ten thousand (10.000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, all fully paid up in cash;

- that the principal is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the dissolved Company;
- that, following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the Company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- to declare that the principal commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix,  
le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Magnus Gunnarsson, directeur de société, demeurant à  
Thernunes 10, IS 210 Garðabær (Islande),  
ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a avenue J.F. Kennedy,  
ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 14 juillet 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «RT HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 735, a été constituée originairement sous la dénomination «MG HOLDING S.A.», suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 929 du 22 septembre 2005, page 44584.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le même notaire WAGNER en date du 22 décembre 2005, lequel acte de modification de statuts fut publié au Mémorial le 25 avril 2006, sous le numéro 822 et page 39439.

- que le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000.- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;
- que le mandant est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;
- que l'activité de la Société a cessé;
- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;
- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
- que le mandant s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13315. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010150481/100.

(100172657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2010.

---

**Canussel Dopo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.629.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148962/10.

(100171794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Canussel Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.628.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010148963/10.

(100171795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---

**Colbond Luxembourg sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.598.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 juillet 2010 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au siège social de Theatre Directorship Services Alpha Sàrl situé provisoirement 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Référence de publication: 2010148980/15.

(100171244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2010.

---